



RES

NOVAE

PERSPECTIVES ROMAINES - Édition française

Lettre mensuelle internationale d'analyse et de prospective ■ N° 5 ■ Janvier 2019 ■ Année I ■ 3 €
Paraît en français, italien et anglais.

PRÉSENTATION

Dans un monde qui bouge de plus en plus et dans une Église qui se trouve constamment sous les feux des projecteurs, les informations importantes et le sens à leur apporter risquent d'être ensevelis sous la masse des commentaires, des opinions et des fausses nouvelles. À l'heure où il est urgent de restaurer le magistère et l'autorité pontificales pour que l'Église puisse poursuivre sa mission reçue du Christ, *Res Novae* se veut un outil d'informations et d'analyses au service du pouvoir pétrinien. En vous abonnant dès maintenant, vous aidez au lancement de *Res Novae* et à son développement pour qu'il s'étoffe.

INDEX

Page 1

Benoît XVI ■ Léon Bloy ■ Pape François ■ Jean-Paul II ■ Léon XIII Henri Tincq

Page 2

Ildebrando Antoniutti ■ Benoît XVI ■ François ■ Jean XXIII ■ Jean-Paul I^{er} ■ Jean-Paul II ■ Paul VI ■ cardinal Giacomo Lercaro ■ cardinal Giovanni Battista Montini ■ cardinal Alfredo Ottaviani ■ cardinal Ernesto Ruffini ■ cardinal Giuseppe Siri ■ cardinal Angelo Sodano

Page 3

René Descartes ■ cardinal Joseph Ratzinger/Benoît XVI ■ Jorge Mario Bergoglio ■ Lucio Brunelli ■ cardinal Godfried Danneels ■ Paul Hacker ■ cardinal Carlo Maria Martini ■ cardinal Mario Francesco Pompedda

Page 4

Luther ■ Joseph Ratzinger ■ Karl Rahner

Abonnement : 30 €/1 an ;

Numérique : 20 €/1 an ;

Soutien : à partir de 50 €.

Abonnement papier à l'étranger : nous consulter.

Chèque à l'ordre de EHN ou par virement :
IBAN : FR76 3006 6108 4500 0201 7170
155. La lettre mensuelle *Res Novae* est éditée par EHN (12, rue Rosenwald, 75015 Paris).
Éditorialiste : Abbé Claude Barthe.
Correspondant à Rome : Don Pio Pace.
Contact : resnovaeroma@free.fr
Commission paritaire : en cours.
Directeur de la publication : Ch. Sergent.

L'ÉDITORIAL

Une Église en état de Conclave permanent

Un des thèmes à la mode après Vatican II était de dire : l'Église est – ou doit être – en état de Concile permanent. Mais à mesure que le post-Concile avance, plus précisément depuis la dernière partie du pontificat de Jean-Paul II, aux dernières années du XX^e siècle, c'est plutôt en état de conclave permanent qu'elle se trouve.

Cela tient d'abord tout simplement à l'âge des pontifes. Jean-Paul II, alors qu'il approchait de 80 ans, était très affaibli (maladie de Parkinson, tumeur, chutes), au point qu'à partir de 1996 il ne gouverna plus désormais que par procuration, de sorte que les spéculations sur sa mort ne cessaient pas. Son successeur, Benoît XVI, accéda au souverain pontificat alors qu'il venait de fêter ses 78 ans. Quant au pape François, il avait 77 ans, lors de son élection, en 2013.

Mais ce climat conclaviste, d'attente perpétuelle d'une prochaine élection dans la chapelle Sixtine, s'explique surtout, dans ce domaine comme en bien d'autres, par une imprégnation de l'Église par le modèle démocratique, et très précisément par ce modèle dans sa phase actuelle. Il est certain que les luttes de tendances et de partis ont toujours existé en elle. Ils se sont durcis politiquement au cours du XIX^e et du XX^e siècle, libéraux contre *zelanti*, du fait du choc entre l'Église et le monde moderne. Et, à vrai dire, l'attente du pape d'une autre « couleur » que le pape régnant par une partie des catholiques n'est pas d'aujourd'hui : « *Léon XIII est mort hier, à quatre heures de l'après-midi*, écrivait Léon Bloy le 21 juillet 1903. *Il y a plus de vingt ans* [c'est-à-dire depuis l'encyclique sur le ralliement à la République] *que j'attends son successeur* » (*Œuvres de Léon Bloy*, Mercure de France, 1953, t. 12, p. 184). Mais le Concile a ouvert une ère tout autre. Les membres de la minorité conciliaire étant pratiquement éliminés, une sorte de régime bipolaire a surgi à l'intérieur de ce qui avait constitué la majorité de Vatican II. Deux partis, qu'on appellerait, en politique séculière, partis de gouvernement, se sont constitués, lesquels se reconnaissaient respectivement dans les deux grandes revues postconciliaires *Communio* et *Concilium*. Ces deux partis, si on consent à les appeler de ce nom, correspondent aujourd'hui à peu près aux deux interprétations de Vatican II qu'a définies Benoît XVI dans son discours à la Curie romaine du 22 décembre 2005 : « *l'herméneutique du renouveau dans la continuité* » et « *l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture* ». Et si l'on voulait filer cette analogie, on dirait que ces deux partis sont flanqués de deux tendances plus extrêmes, externes celles-là au monde conciliaire proprement dit, mais avec qui ils ont respectivement de grandes porosités, la mouvance traditionaliste et un progressisme plus radical.

Il reste tout de même que le pape n'est pas élu au suffrage universel ! Et pourtant les sondages et les pétitions fleurissent dans l'Église au sujet des questions les plus graves. Y compris sur sa gouvernance et ses gouvernants. À l'époque des spéculations sur la succession de Jean-Paul II, Henri Tincq écrivait dans *Le Monde* : « *Il y a de fortes chances pour que le prochain conclave se fasse pour ou contre Martini. Pour ou contre un nouveau concile. Pour ou contre une réforme de la papauté* » (27 octobre 1999). Car à chaque conclave se rejoue le même scénario de l'interprétation de Vatican II et de sa postérité entre les deux pôles conciliaires. Malgré les pronostics pro-Martini (qui était en fait atteint de la maladie de Parkinson), il n'y eut pas d'alternance : à ce pape de « continuité » qu'était Jean-Paul II a succédé un autre de même ligne, en mieux ou en pire selon les points de vue, Benoît XVI. Mais il fut suivi lui-même d'un pape de

« discontinuité ». Et aujourd'hui, nous voyons que le scénario sur l'interprétation de 2005, puis de 2013, est prêt à se reproduire. À moins que l'Église, par miracle – mais le charisme de Pierre est miraculeux – ne sorte de ce jeu démocratique.

Ajoutons que dans les démocraties occidentales en leur phase actuelle de développement, ou si l'on veut de délitement, le chef de l'État ou de l'exécutif, élu *in fine* à un peu plus de la moitié des suffrages, est moralement rejeté par l'autre moitié de l'opinion, qui se dresse contre lui dans une opposition très radicale, le considérant pratiquement comme illégitime, comme on le voit aux États-Unis, en France. Cette procédure larvée d'empêchement n'a-t-elle pas été ouverte dans l'Église, en quelque manière, pour Benoît XVI, devant lequel les « progressistes » exhalaient publiquement leur dépit dès le jour de son avènement, et contre lequel ils menèrent ensuite une guerre d'usure expressément destinée à le pousser vers la démission, vers où il a d'ailleurs lui-même incliné dès 2010 ? De la même manière, aujourd'hui, une opposition « ratzinguérienne » au pape François, à caractère de délégitimation se manifeste d'autant plus fortement que celui-ci a posé délibérément cet acte d'ouverture libérale très fort qu'a été *Amoris laetitia*, ouvrant la voie à d'immenses conséquences, y compris positives dans la mesure où le texte provoque une remise en question des présupposés du post-Concile.

Ce balancement est évidemment très néfaste pour la vie propre de l'Église, la sanctification des âmes et l'expansion de sa mission évangélisatrice. Il l'est, de manière finalement bien plus grave, que n'ont été les crises violentes et les schismes ouverts de jadis qui pour dramatiques qu'aient été leurs conséquences pour la vie des âmes, n'allaient pas jusqu'à éroder à l'intérieur même de l'Église la perception de son bien commun organisé autour du lien de la foi. De même que, dans les Cités humaines, le bien commun traditionnel a été largement oublié par la méconnaissance de sa connexion avec la loi naturelle, de même un évident désintéret pour l'autorité de la parole de l'Église en tant qu'investie de celle du Christ enseignant a ravalé son action surnaturelle. L'Église ne vit pas une crise de la foi, elle connaît une crise de l'expression par elle-même de la foi. Son bien commun surnaturel suppose un enseignement qui se réfère, pour les évêques au qui vous écoute m'écoute, de Lc 10, 16, et pour le premier d'entre eux, le Successeur de Pierre, auquel le Christ a promis qu'il ne défailirait pas, à la confirmation de ses frères, de Lc 22, 32. Le pape n'est que cela : celui mandaté par le Christ pour confirmer ses frères dans la foi. ◆

Abbé Claude Barthe

► Les conclaves et la hantise de la minorité de blocage

On sait que, depuis le III^e Concile du Latran, au XII^e siècle, le pape est élu aux deux tiers des voix du conclave. On a connu, dans l'histoire, des conclaves qui, à cause de cette règle, se prolongèrent fort longtemps, surtout lorsqu'un tiers des électeurs étaient fermement décidés à faire barrage à un candidat. La fixation du tiers des *porporati* électeurs sur un nom suffit à enterrer les meilleures espérances : ils empêchent de la sorte l'élection d'un cardinal dont ils ne veulent à aucun prix. C'est la fameuse minorité de blocage.

À vrai dire, les conclaves récents ont tous été rapides : 4 jours pour l'élection de Jean XXIII, 3 pour celle de Paul VI, pratiquement un jour pour Jean-Paul I^{er}, 3 pour Jean-Paul II, 2 pour Benoît XVI, 2 pour François. Le nombre des scrutins journaliers a été doublé, en portant leur nombre à quatre par jour, deux le matin et deux l'après-midi (il y en eut même cinq le jour de l'élection du Pape François, le 4^{ème} vote, qui avait été annulé en raison de la présence d'un bulletin supplémentaire, ayant été considéré

comme non avvenu, ce qui est juridiquement fort discutable). Ce qui ne veut pas dire que toutes ces élections aient été faciles. Notamment, celle de Paul VI, en juin 1963, vit se dresser le spectre de la minorité de blocage, même si les flatteurs parlèrent d'un vote « par inspiration » (mode d'élection qui était alors possible et par lequel les cardinaux désignaient l'élu par acclamation unanime, sans même voter). En réalité l'élection ne fut sans doute acquise que d'une poignée de voix, au 6^{ème} tour de scrutin. L'état des positions lors du conclave qui s'était réuni après la mort de Jean XXIII était le suivant : le *papabile* conservateur, Antoniutti, soutenu par les cardinaux Ruffini, Ottaviani, et surtout Siri, archevêque de Gênes, ne pouvait pas espérer la victoire, mais pouvait provoquer un blocage de l'élection de Montini, archevêque de Milan, malgré le report sur son nom des voix dirigées par le chef de l'aile libérale, qui était à l'époque le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne. Ce blocage fut tenté sous la direction du cardinal Siri. S'il avait réussi, il eût fallu négocier, et le cardinal Mon-

tini étant écarté, les conservateurs pouvaient espérer l'élection d'un candidat capable d'envaser le Concile. Siri ne parvint cependant pas à l'imposer jusqu'au bout à ses amis, dans une atmosphère tendue à l'extrême et même dramatique selon ses propres confidences. Dans la dernière partie du pontificat de Jean-Paul II, c'est la tendance « de droite » qui redoutait que ne survienne ce scénario. La Curie romaine, du fait des nominations faite par ce pape, était alors largement dominée par des conciliaires conservateurs, divisés il est vrai eux-mêmes en divers clans, mais dont la crainte commune était que le cardinal Martini, archevêque de Milan, tête de la tendance progressiste, sans avoir l'espoir de parvenir à la majorité absolue des suffrages, fût cependant en mesure de réunir le tiers des voix. C'est semblait-il pour cette raison que le cardinal Sodano, Secrétaire d'État, prit l'étonnante décision de revenir sur la règle de Latran III, par la constitution *Universi Dominici gregis*, de 1996, signée par Jean-Paul II, En son article 75, elle prévoyait qu'après 33 tours de scrutin infructueux, à raison de 4

par jours, on pouvait décider que l'élection se ferait à la majorité simple des voix. L'aménagement du vieil hospice Sainte-Marthe, non loin de la sacristie de Saint-Pierre, en très confortable logement des cardinaux, permettait en outre de prolonger sans peine le conclave, y compris au plus chaud de l'été romain.

La nouvelle règle dérogeait tellement à la tradition que, le 11 juin 2007, Benoît XVI, par le motu proprio *De Aliquibus Mutationibus in Normis de Electione Romani Pontifici*, la révoqua. Le pari de l'équipe Sodano était d'ailleurs fort risqué car, comme on sait, les modifications de lois électorales se retournent souvent contre leurs promoteurs, ce qui aurait bien pu être le cas et permettre en l'espèce l'élection de Bergoglio dès 2005.

Pio Pace

► La violation du secret du conclave de 2005

Parmi les manœuvres du parti libéral destinées à délégitimer moralement Benoît XVI, il y eut celle qui consista à dévoiler au monde qu'il avait eu un compétiteur très sérieux, Jorge Mario Bergoglio, archevêque de Buenos Aires.

Un cardinal anonyme – on a avancé le nom du cardinal Pompedda, qui

n'avait pas participé au conclave pour avoir dépassé les 80 ans, mais avait reçu les confidences de ses amis électeurs – était censé avoir rédigé un « Journal secret du conclave ». La seule chose certaine est qu'un participant au conclave des 18 et 19 avril 2005 avait délibérément violé le secret et encouru (la fin justifie les moyens !) l'excommunication.

Le prétendu « Journal » fut confié à Lucio Brunelli, vaticaniste des notices télévisées de TG2 (c'est le nom des journaux télévisés de la deuxième chaîne de télévision publique italienne, Rai 2). Brunelli le publia le 30 août 2009 dans la revue de géopolitique *Limes* – du groupe de gauche de *L'Espresso* – sous le titre : « *Così eleggemmo papa Ratzinger* », Comment nous avons élu le pape Ratzinger. Du jamais vu : Brunelli et le cardinal qui s'était confessé auprès de lui révélaient les résultats des votes, qui avaient été les suivants (sachant que les 2/3 des voix nécessaires pour être élu étaient de 77) :

– 1^{er} tour, lundi 18 avril : Ratzinger 47 ; Bergoglio 10 ; Martini 8 ; voix éparses.

– 2^{ème} tour, mardi 19 avril, 9 h 30 : Ratzinger 65 ; Bergoglio 35.

– 3^{ème} tour, mardi 19 avril, 11 h : Ratzinger 72 ; Bergoglio 40.

Au matin du 19 avril, Bergoglio avait donc rassemblé sur son nom la fameuse minorité de blocage : « Bergoglio monte de 35 à 40, dit l'article de Brunelli. Il dépasse de peu mais il dépasse le seuil qui rend mathématiquement impossible l'élection de Ratzinger. Si les soutiens de l'archevêque de Buenos Aires avaient décidé de résister à outrance, en élevant devant lui le barrage de 40, le cardinal allemand ne pouvait qu'au maximum arriver à 75 voix ».

En réalité, tous les spécialistes des conclaves savent qu'avec une telle avance obtenue aussi rapidement sur un nom – celui de Joseph Ratzinger – aucune minorité de blocage n'est capable de tenir longtemps. Et d'ailleurs, si le blocage avait fonctionné, il aurait abouti à une transaction sur un autre nom que celui des deux cardinaux. Bergoglio eut l'intelligence de se retirer humblement. À 16 h 30, il retomba à 26 voix et Ratzinger était élu avec 84 voix.

Le cardinal qui se « confessait » à Brunelli laissait tirer la morale de l'histoire au Primat des Belges. « Ce conclave montre que l'Église n'est pas encore prête pour un pape latino-américain » sera le commentaire laconique du cardinal belge Danneels. Il faudra attendre 8 ans de plus. **P.P.**

DOCUMENTS

« Une autorité qui sert la vérité est une autorité qui obéit » Critique de la conception luthérienne de l'autorité par Joseph Ratzinger

Le P. Ralph Weimann, docteur en théologie et en bioéthique, qui enseigne aux Universités Pontificales Angelicum et Regina Apostolorum, a fait une étude approfondie des textes de Joseph Ratzinger

concernant le dialogue avec le protestantisme. Les réflexions qui suivent sont extraites d'une conférence tenue par Ralph Weimann, le 5 avril 2017 à l'Université Regina Apostolorum.

P. Ralph Weimann

Le soi-disant Réformateur avait devancé René Descartes et sa célèbre expression : *Cogito ergo sum*. Déjà en 1920, Max Scheler écrivait que Luther avait fait pour la religion ce que Descartes avait fait pour la philosophie. Paul Hacker a analysé et expliqué cette affirmation dans un ouvrage, dont on peut résumer le contenu de cette manière : Luther a établi les fondements du christianisme et la certitude personnelle du salut sur le « Je » du croyant (1). Ce spécialiste de la littérature indienne a analysé l'ensemble des œuvres de Luther, et il a clairement établi cette analogie avec le célèbre philosophe français Descartes, que, toutefois, Luther avait anticipé d'un siècle. Chez Luther, le concept de foi est réflexif (2). *La sola fide* (la foi seule) étant devenue la mesure exclusive de toute autre réalité, l'amour oblatif, c'est-à-dire le don de soi-même, perd alors sa signification profonde. La conviction

personnelle du sujet, qu'il érige en certitude, en mettant constamment l'accent sur le « Je », constitue donc le critère essentiel, tandis qu'on peut constater une altération des trois vertus théologiques. Plus tard, Ratzinger mit le doigt sur la plaie quand il déclara :

« Pour le catholique, la certitude de la foi repose sur ce que Dieu a fait et dont l'Église nous apporte le témoignage. La certitude de l'espérance se réfère au salut des personnes individuelles et, entre elles, à mon propre "Moi". Pour Luther, cependant, cette certitude constitue justement le point essentiel en dehors duquel rien d'autre ne compte. C'est la raison pour laquelle la charité, qui constitue chez le catholique la forme intérieure de la foi, est entièrement dissociée de la notion de foi, et on aboutit ainsi aux formulations polémiques du grand commentaire de l'épître aux Galates : *maledicta caritas*. La formule *sola fides*, sur laquelle Luther a tant insisté, signifie justement cette exclusion de la charité du problème du salut, La charité appartient au domaine des "œuvres" et devient, en conséquence, "profane" » (3). [...]

L'exaltation luthérienne du sujet, c'est-à-dire du « Je », avait changé complètement la manière dont l'Église était perçue. Désormais, celle-ci exerçait une fonction d'organisation adaptée à une situation nécessairement changeante en s'appuyant sur la structure politique, autant sur ses principes que sur ses dirigeants. Ainsi, l'Église n'était plus considérée comme une réalité sacramentelle, telle que la décrit la Constitution dogmatique *Lumen gentium*, mais on préférait mettre l'accent sur son caractère purement fonctionnel. Elle était donc devenue une entité dotée d'une capacité d'organisation, guidée par le critère de son propre « Je », d'où l'importance décisive de la majorité dans les décisions qu'elle était appelée à prendre. Ainsi, les Églises régionales (*Landeskirchen*), qui s'unissaient en confédérations, soutenaient une structure politique qui leur accordait la préséance. Joseph Ratzinger fait observer qu'une telle conception de l'Église revêt une signification très différente de celle de l'Église catholique (4). Pour Luther, « les Églises locales ne sont pas des Églises au sens théologique, mais sont des formes d'organisation des communautés chrétiennes qui peuvent être empiriquement utiles voire nécessaires ; mais l'on peut tout aussi bien leur substituer d'autres formes d'organisation » (5). En revanche, pour les catholiques, l'Église est une réalité sacramentelle, « qui, en tant que sacramentelle, est visible, et fait en même temps de ce qui est visible le signe de quelque chose qui est invisible, qui est plus grand. À cette fonction de signe participent aussi bien l'unité trans-temporelle que l'intégration des divers espaces politiques et culturels dans la communion du CORPS du Christ, intégration qui se manifeste communion de son CORPS dans la corporéité de la communion des évêques de tous les lieux et toutes les époques » (6).

Dans ce contexte, il convient de mentionner un aspect qui est étroitement lié à cette nouvelle conception de l'Église, où le singulier se voit attribuer un rôle important : il s'agit de la référence au concept dit de « base ». Le commandement du Seigneur est clair ; avant son Ascension, il avait dit : « Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé » (Mt 28, 19-20). Le principe luthérien opère un retournement de ce comman-

dement et le transforme en proposant au contraire de prendre en considération les réalités existentielles, les réalités de la vie, ce que l'on appelle la « base ». Le cardinal Ratzinger affirme que les propos sur la « base » ont pour prémisses une conception philosophique et sociale, qui est souvent devenue une idéologie. L'idée de communauté subit une mutation faisant apparaître l'Église comme une réalité dotée d'une structure, dans laquelle la majorité montre le chemin qu'il faut suivre en se laissant tôt ou tard guider par la politique ou l'esprit du temps (*Zeitgeist*), tandis que l'Évangile est privé de tout caractère normatif.

Cette voie empêche tout progrès et constitue un obstacle au vrai dialogue œcuménique, puisque le vrai progrès de l'Église dépend de trois facteurs : « la contemplation et l'étude des saintes Écritures, l'intelligence qui provient de l'expérience spirituelle, l'enseignement doctrinal des évêques » (7). La conception catholique est totalement opposée à celle de Luther. En effet, dans l'Église catholique, le sujet (le « Je ») s'insère dans l'*anima ecclesiastica* (l'âme de l'Église), de la communauté de l'Église, et il en reçoit sa force. Le sujet devient ainsi un nouveau « Je » en recevant une nouvelle subjectivité dans la communauté du Corps mystique du Christ.

En raison de diverses controverses dues à ses prises de position, le cardinal Ratzinger se sentit obligé d'ajouter un appendice à son texte, qui contient notamment une critique fondamentale de la pensée de Karl Rahner. À la fin de ce texte, il fait référence au concept d'autorité dans l'Église, tant critiqué par Luther. En partant du présupposé que l'Église n'est pas principalement un organisme administratif, on peut comprendre facilement que les valeurs fondamentales « échappent à nos votes parce qu'elles constituent pour ceux-ci une norme d'orientation, que nous n'avons pas inventée nous-mêmes » (8). Puis, il explique le principe d'autorité : celui-ci ne peut être fondé sur le doute, le scepticisme ou la connaissance subjective, car ce serait la « capitulation devant la possibilité de se rapprocher mutuellement au sein de la vérité » (9). Le cardinal Ratzinger conclut par cette explication très profonde : « Une autorité qui sert la vérité, comme devrait le faire l'autorité ecclésiastique, fondée sur le sacrement, est une autorité qui obéit. Une autorité fondée sur scepticisme devient autocratique [*selbstherrlich*]. Et ne faudrait-il pas ajouter que, justement, ceux qui s'estiment à l'avant-garde du progrès après le Concile, veulent souvent, en dépit de toutes leurs propres critiques de l'obéissance, présupposer et employer l'obéissance des fidèles comme si elle allait de soi, pour faire de l'Église ce qui leur paraît utile ? »

1. Cf. Paul Hacker, *Das Ich im Glauben bei Martin Luther. Der Ursprung der anthropozentrischen Religion [Le Moi dans la foi chez Martin Luther. L'origine de la religion anthropocentrique]*, Bonn, 2002 p. 12.

2. Cf. *Ibid.*, pp. 25-33.

3. Joseph Ratzinger, *Église, Œcuménisme et Politique*, Paris, Fayard, 1987, pp. 153-154.

4. Cf. J. Ratzinger, *Église, Œcuménisme...*, op.cit., pp. 157-158.

5. *Ibid.*, p. 158.

6. *Ibid.*, p. 158.

7. *Ibid.*, p. 159.

8. *Ibid.*, p. 176.

9. *Ibid.*, p. 179.